



PRÉFÈTE DE L'ALLIER

La préfète

Circulaire n°12/2019

Moulins, le 3 MARS 2019

Note

à

l'attention des maires des communes
du département de l'Allier

Objet : Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

J'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales le mardi 19 mars 2019 à l'occasion de la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions utiles à cet effet.

Je vous remercie également de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Marie-Françoise LECAILLON